AUX PAYSANS

Quand le train haletant loin du pays m'emporte,
Mes pleurs mal essuyés me remontent aux yeux
A voir des paysans, sur le seuil de leur porte,
D'un grand geste amical me faire leurs adieux.

Que ce soit un vieillard presque au bout de sa vie,
Une mère joyeuse avec ses nourrissons,
Un enfant soulevant ses blancs rideaux, j'envie
Ceux qui savent rester tandis que nous passons.

Qu'allons-nous donc chercher et qu'est-ce qui nous
Quel mirage enchanteur luit au bout du chemin, [tente?
Qui nous fait préférer au vieux foyer la tente
Que l'on dresse ce soir et qu'on roule demain?

Pourquoi quitter le sol où sont rentrés nos pères
Et respirer un air fait pour d'autres poumons?
Ce qui rend nos fayards et nos chênes prospères
C'est qu'ils poussent toujours aux pentes de nos monts...

Je t'admire, vieillard, qui fus soldat peut-être,
Mais qui... libre,—revins en hâte à ton clocher,
Fermas les yeux à ceux qui te donnèrent l'être,
Et trouvas le bonheur au seuil sans le chercher.

Tu suspendis ton sac, un soir, au coin de l'âtre,
A l'endroit où jadis ton père mit le sien,
Puis, repris le sarreau du bouvier ou du pâtre,
Et labouras le champ qu'avait bêché l'Ancien.

Et voici maintenant, que marchant sur ta trace,
Tes fils tiennent l'araire et mènent les troupeaux,
Et que des petits-fils sur l'arbre de ta race
Mettent de verts bourgeons et des espoirs nouveaux...

Ah! dis-leur bien surtout, quand ils atteindront l'âge
Où le désir de voir s'allume dans les cœurs,
D'aimer toujours leur coin de terre et leur village,
Et s'ils partent—conscrits,—d'y revenir,—vainqueurs.

Dis-leur qu'ils serviront beaucoup mieux leur patrie,
—Après avoir versé ce qu'on lui doit de sang,—
A promener le soc dans la terre meurtrie
Qu'à parcourir le monde avec le sabre au flanc

Apprends-leur que la plume est un outil frivole
Qui ne fait quelque bien qu'aux prix de mille maux,
Que la plotre est l'oiseau farouche qui s'envole
Quand on croit le saisir en courbant les rameaux;

Et que, l'atteindraient-ils dans leur course affolée,
Y joindraient-ils encore et fortune et pouvoir,
Cela ne vaudrait pas, au creux de la vallée,
La maison et l'enclos qui forment ton avoir...

Qu'ils ne jalousent point surtout ceux qui, moins sages,
Vont porter loin des bois, des vignes et des blés,
Tous les trésors de force et de foi que dix âges,
De paysans en eux avaient accumulés.

Car le bonheur n'est pas à celui qui déserte,
Qu'il quitte son sillon ou quitte son drapeau;
Et ses aïeux,—les bras croisés sur l'herbe verte,—
Ne l'ont jamais béni du fonds de leur tombeau...

Restez sur le sillon où chante l'alouette,
Paysans! et chantez comme elle en travaillant;
La ville rend le corps lâche et l'âme inquiète,
Le sol fait l'esprit libre et le bras vaillant.

Il conserve longtemps la puissance et la joie,
Ride le front très tard, le cœur plus tard encor;
Et lorsque, pas à pas, on redescend la voie,
Il met en vous la paix de son vaste décor.

La mort même, au vallon natal, doit être douce;
Devant les blés mouvants et les bois reverdis,
Mourir c'est seulement s'en aller, sans secousse,
Laissant son champ prospère et ses enfants grandis,

En se disant: "J'ai fait ma tâche tout entière,
J'ai pris toute ma part de joie et de douleur,
C'est un lit bien étroit qu'un coin au cimetière,
Mais on doit bien dormir sous les ronces en fleur"

FRANÇOIS FABIÉ.

LA QUESTION FRANÇAISE

(TRADUCTION)

Au rédacteur du *Mail*.

Monsieur,

Je vois que je n'ai pu encore vous convaincre de la justice du système de la dîme. Il se peut que vous ne soyez pas susceptible d'être convaincu.

Disséquons votre réponse.

Vous dites: "Ce système donne une raison au clergé pour se débarrasser des colons protestants, car chaque terre protestante qui tombe entre les mains d'un habitant devient une source de revenu clérical."

J'ai déjà démontré que la dîme est payée seulement par les cultivateurs catholiques et que pas un sou n'est exigé des protestants. Ce point est clair, incontesté, inattaquable. Si le clergé du Bas-Canada ne vivait pas de la dîme, il faudrait recourir aux contributions fixes ou volontaires. Les cultivateurs seraient-ils moins imposés? J'en doute. Il leur faudrait donner en argent ce qu'ils payent seulement d'après le rendement de la terre.

Laissez-moi soulever un autre point. Les cultivateurs catholiques paient-ils plus que les protestants pour le support du clergé? D'après la population, vous avez plus d'églises, la croyance protestante étant très fractionnée et composée, si j'en crois la liste publiée dans le dernier recensement, de membres d'Eglise d'Angleterre, de Presbytériens, de Méthodistes, Baptistes, Luthériens, Adventistes, Congrégationalistes, Unitaires, Episcopaliens réformés, Universalistes. Ces différentes confessions nécessitent la construction d'églises spéciales, l'entretien de ministres spéciaux, et comme la congrégation est parfois clair-semée, les frais pèsent d'autant sur les membres. Si vous consultez la liste des exemptions de taxes pour la ville de Montréal, vous y trouverez pour l'année dernière 25 églises catholiques et 54 églises protestantes, quoique la population catholique soit beaucoup plus considérable. Les ministres protestants se marient. Les prêtres catholiques ne se marient pas. Les premiers, ayant femme et enfants, ont besoin naturellement de salaires plus élevés. S'il arrive que des curés ont des revenus qui dépassent leurs besoins, ils en font généralement le meilleur usage. Beaucoup les donnent aux maisons d'éducation ou de bienfaisance, gardant toujours la grosse part pour les pauvres. Le fait que presque tous nos collèges aient été construits par eux est la meilleure preuve de leur dévouement à nos meilleurs intérêts, à notre progrès intellectuel. Ouvrez le testament de presque tous les curés, et vous y trouverez que dans leur dernière pensée ils ont confondu l'intérêt de l'Eglise et de l'Etat.

Si je dois vous croire, le système de la dîme "donne au clergé une raison pour se débarrasser des colons protestants." Je crois avoir déjà convaincu tout lecteur de bonne foi que ce système n'a rien à faire avec le départ des protestants de la province de Québec. L'émigration canadienne-française aux Etats-Unis a été beaucoup plus considérable que celle des Anglais protestants. D'aucuns prétendent qu'il y a plus de 500,000 Canadiens-français de l'autre côté de la frontière. De fait, vous les trouvez partout, jusque dans les lieux les plus reculés, du Maine à la Californie, du Montana à la Floride. "En quel endroit le Canadien n'a-t-il pas pénétré?" s'écriait le célèbre Père de Smedt, après avoir rencontré de nos chasseurs jusque dans les solitudes de l'Orégon.

Au reste, vous avez fait bonne justice de vos propres prétentions. Dans maints articles vous avez jeté le cri d'alarme au sujet de ce que vous appelez l'invasion française d'Ontario. Eh bien, il n'y a pas de dîme dans votre grande province. La dîme n'existe pas en dehors de Québec. Les cultivateurs protestants ne sauraient donc déserter leurs terres à cause de ce système. Ils ne sauraient en être chassés par le fait que "l'Eglise de Québec possède tout l'outillage nécessaire pour décourager l'hérésie."

Comment se fait-il que tant d'établissements anglais disparaissent devant la marée française? Comment se fait il que les Highlanders de Glengarry et de Stormont émigrent ailleurs? Comment se fait-il que dans tous les comtés à l'est de Kingston, tant des anciens habitants vendent leurs terres aux émigrants de la province de Québec? Encore une fois, vous ne pouvez vous attaquer à la dîme puisqu'elle n'existe pas.

Ce qui est vrai, c'est que les mêmes causes qui affectent Québec se reproduisent dans Ontario. Quant à l'invasion française, elle a sans doute été considérablement accélérée par la construction du chemin de fer du Pacifique, dans toute la région que baigne la rivière Ottawa. Vous pourrez cependant vous former une idée assez correcte de sa marche ascendante par le tableau suivant que j'ai préparé et qui couvre les quatre dernières décades du recensement:

ÉTAT COMPARATIF indiquant l'accroissement de la population canadienne-française dans ONTARIO, de 1851 à 1881.

DISTRICTS	1850-51	1860-61	1870-71	1880-81	Population totale 1880-81
Addington	281	.....	920	968	23470
Algoma	.....	328	995	1562	20320
Bothwell	.....	.....	464	706	27102
Brant	44	2	218	413	53835
Brockville	.....	.....	570	657	12514
Bruce	60	239	880	669	64774
Bytown (Ottawa)	2056	3644	7214	9384	27412
Cardwell	.....	.....	11	24	16770
Carleton	898	975	797	1658	24689
Cornwall	.....	.....	967	2222	9904
Dundas	231	391	1031	1245	205.8
Durham	76	13	163	211	35255
Elgin	92	38	507	579	42361
Essex	5424	3706	10539	14658	46962
Frontenac	551	566	997	712	14993
Glengary	1627	1311	2997	4188	22221
Grenville	311	230	625	635	13526
Grey	39	68	426	411	74129
Haldimand	159	31	478	331	18619
Halton	818	55	270	222	21919
Hamilton	17	79	210	500	35961
Hastings	789	550	2785	3381	55192
Huron	412	479	813	821	76970
Kent	1268	1603	3480	4529	36626
Kingston	210	100	363	480	14091
Lambton	369	13	837	826	42616
Lanark	378	389	865	835	33975
Leeds	478	298	693	922	22906
Leeds et Greenville	.....	.....	291	337	12929
Lennox	62	119	290	296	16314
Lincoln	337	6	440	501	22903
London	.....	77	94	223	15746
Manitoulin	.....	.....	40	.....	.....
Middlesex	3	77	425	439	73335
Monk	.....	.....	193	261	17145
Muskoka	.....	.....	57	633	27324
Niagara	.....	.....	21	52	3445
Nipissing	.....	963	358	.....	.....
Norfolk	141	297	687	546	33593
Northumberland	856	179	901	776	39283
Ontario	189	177	631	606	48812
Ottawa (v. Bytown)	.....	.....	.....	.....	.....
Oxford	84	40	446	389	50093
Parry Sound	.....	.....	129	.....	.....
Peel	114	16	41	25	16387
Perth	49	296	502	540	51985
Peterborough	490	300	1024	1230	37266
Prescott	3138	6558	9625	14691	22857
Prince Edward	185	91	697	839	21044
Renfrew	804	1139	2882	5240	40125
Russell	688	2889	5500	9622	25082
Simcoe	569	946	3024	3886	76129
Stormont	758	970	1266	1967	13294
Toronto	467	935	572	1230	86115
Victoria	18	466	660	818	34612
Waterloo	139	1439	1536	1294	42740
Welland	242	68	550	610	26152
Wellington	.....	132	328	372	73535
Wenthworth	134	99	409	438	30991
York	62	291	911	910	66608
	26417	33287	.....	.....	.....
De France	1007	2389	.....	.....	.....
TOTAUX	27424	35676	75383	102743	1923228

Au lendemain des élections de 1882, M. Blake voulut expliquer à ses fidèles les causes de son écrasante défaite.—Après un sérieux examen, il vint à la conclusion qu'il avait été principalement battu par l'élément français dans les comtés d'Ontario Est. M. Blake avait raison. Depuis des années, des chefs et des journaux réformistes combattaient et vilipendaient notre race, accusaient sir John de nousavoir livré le patrimoine d'Ontario, et mes compatriotes ne se crurent pas tenus d'embrasser ceux qui les soufflaient. M. Blake cita les chiffres significatifs que voici:

Population d'origine française		
Comtés	1871	1881
Glengary	2,607	4,188
Cornwall	957	2,222
Stormont	1,266	1,967
Dundas	1,031	1,245
Prescott	9,623	14,691
Russell	5,600	9,622
Carleton	797	1,658
Renfrew-Sud	1,266	2,006
Renfrew-Nord	1,616	3,234
Leeds	693	922
Total	25,466	41,676

Voilà donc une augmentation en dix ans et dans dix comtés de plus de 16,000 habitants d'origine française. Voilà donc la preuve que nous formions, il y a six ans, un dix-neuvième de toute la population d'Ontario. Voilà donc la preuve que nous étions le double de la population française de 1763—population qui, après plus d'un siècle d'existence, a produit plus d'un million et demi de descendants.

Comme de droit, le *Globe* s'alarma des chiffres cités par M. Blake. Le grand organe du parti libéral, toujours flatteur pour nous, saisit l'occasion d'affirmer que le "Français de Québec n'est pas généralement un bon cultivateur et que là où il s'établit la terre ne tarde pas à se détériorer et la valeur à se déprécier."

Comment le *Globe* explique-t-il la migration des anciens habitants? Non pas en invoquant la dîme. Elle est inconnue dans ces comtés. Il recourut aux raisons mêmes que j ai déjà données pour expliquer l'émigration anglaise de Québec: "Tout parait indiquer, disait-il, que cette section de la province se francisera de plus en plus, vu que les fils des races plus entreprenantes se dirigent vers d'autres champs plus vastes. Ils suivent l'avis d'Horace Greely et émigrent à l'Ouest." (Le *Globe*, septembre 1882).

La dîme n'existe pas non plus dans la Nouvelle-Angleterre. Cependant les descendants des Puritains disparaissent rapidement, et cette portion de la république se développe moins rapidement en proportion qu'Ontario et Québec. La décade de 1871 à 1881 en fait preuve. L'émigration à l'Ouest a dû être bien considérable, car ces Etats ont reçu dans la même période un appoint énorme du Bas-Canada et des Provinces Maritimes, sans compter celui qui est venu d'Europe.

Laissez-moi attirer votre attention sur une étude très élaborée préparée par M. John Lowe, l'excellent secrétaire du Département de l'agriculture, et qui a paru dans le rapport de "l'Association Britannique pour l'avancement de la science, assemblée tenue à Montréal en 1884." La comparaison suivante que je lui emprunte, vaut la peine d'être étudiée:

ETATS ET PROVINCES	Population 1870	Population 1880	Augmenta tion	Proportion pour cent
Maine	629,915	648,936	22,021	4.
New Hampshire	318,300	346,991	28,691	9.
Massachusetts	1,457,351	1,783,085	325,734	22.
Rhode Island	217,353	276,531	59,178	27.
Connecticut	537,454	622,700	85,246	16.
Vermont	330,551	332,286	1,735	0.5
Ohio	2,665,260	3,198,062	532,802	20.
Illinois	2,539,891	3,077,871	537,980	21.
Michigan	1,184,059	1,636,937	452,878	38.
	1871	1881		
Québec	1,196,516	1,359,027	167,511	14.
Ontario	1,620,851	1,923,228	302,377	19.
Nouvelle-Ecosse	387,800	440,572	52,772	13.
N.-Brunswick	285,594	321,233	35,639	12.
	1870			
Manitoba	12,228	65,954	53,726	407.
Colombie Ang.	10,587	49,459	38,873	367.

Relevons maintenant une autre de vos assertions. Vous dites: "Nous pourrions ajouter que le système de la dîme est par lui-même nuisible à l'avancement matériel d'un pays, l'agriculture étant découragée, quand ceux qui ne font pas produire le sol profitent de son rendement."

Cette assertion est aussi injuste que fausse. Nos prêtres ne sauraient manquer d'être intéressés dans la production du sol puisqu'ils en vivent. Ces hommes que vous traitez de réactionnaires sont les cultivateurs les plus avancés du Bas-Canada. Nous leur devons beaucoup de notre éducation agricole, beaucoup de notre littérature agricole, beaucoup des méthodes les plus progressives.

Votre obéissant serviteur,

JOSEPH TASSÉ.

(A suivre)

CONTESTATIONS D'ÉLECTION

Comté de Laprairie

Hier, les objections préliminaires dans l'affaire de l'honorable James McShane et de M. Aime Bourassa, mis en cause sur une accusation de corruption ont été plaidées devant l'honorable juge Loranger.

L'honorable M. Lacoste, M. Pagnuelo, C.R., et M. Bisaillon, C.R., représentaient la poursuite; M. Kerr, C.R., comparaissait pour M. McShane et M. Prefontaine pour M. Aime Bourassa.

Les plaidoyers préliminaires sont les mêmes dans les deux causes.

Exception dilatoire, demandant que toutes les procedures soient suspendues jusqu'à ce que le requérant fournisse le cautionnement juge necessaire a la discretion du tribunal et depose entre les mains du greffier telle somme d'argent qui sera fixee par le président de la cour, pour payer les frais a être encourus dans cette procedure, qui est une poursuite pour pénalite imposee par l'acte des élections contestees et ses amendements. Exception declinatoire, alleguant que l'honorable juge présidant la cour n'a pas droit de prendre connaissance de la dite requête et de son contenu, en tant qu'une sommation de cette nature ne peut emaner que de la cour de Révision siegeant en vertu des dispositions du dit acte electoral.

Les mis en cause plaident en outre:

1o. Qu'ils ne sont pas tenus de répondre à la dite sommation, parce qu'elle n'est pas libellée et ne contient pas d'exposé des accusations portees contre eux, tel exposé n'etant annexe qu'a une requête accompagnant la dite sommation et signée par MM. Lacoste, Globensky, Bisaillon, Brosseau, procureurs du dit requerant, tandis que la dite sommation devrait contenir elle-même tout ce qui est requis pour la description des offenses imputees aux dits mis-en cause, la dite société d'avocats n ayant aucun droit de formuler aucune accusation contre eux, ni de sa part ni de la part du requerant.

2o Que la dite sommation est l'œuvre du juge et devrait contenir la déclaration que le juge présidant l'enquête dans la dite contestation d'election a découvert, avant de l'emettre, que les dits mis en cause ont enfreint certaines dispositions du dit acte; que telles allegations n'apparaissent pas a la sommation et qu'il n'y est nullement allegué que le juge instructeur en cette cause ait constaté telle preuve;

3o Que la dite sommation est illegale et nulle et ne contient pas les éléments requis par le statut.

4o Que le dit document annexé à la dite sommation n'a aucune force ni effet et qu'on ne peut y referer dans la sommation.

5o Que les conclusions de la dite requête annexees a la sommation sont illegales et insuffisantes en tant qu'elles ne demandent aucune penalite definie et qu'un jugement ne saurait decouler de ces conclusions.

Les plaidoyers concluent à ce que les sommations soient declarees nulles et rejetees.

M. Kerr soutient ses plaidoyers en s'appuyant sur la section 294 de l'acte électoral tel qu'amende et sur les sections 272 et 273 du même acte. Il dit qu'on ne saurait trouver un seul precedent de la procedure suivie en cette cause.

L'honorable M. Lacoste conteste les prétentions de la défense. Il y a, dit-il, ici comme en Angleterre, au fédéral comme au local, deux modes de punition contre les corrupteurs electoraux. La section 292 de l'acte electoral donne a tout electeur de la division, le droit de poursuivre toute personne coupable de corruption et d'obtenir une consolation contre elle. En vertu de la section 294, le defendeur a le droit de faire suspendre les procedures ainsi prises contre lui jusqu'à cautionnement. Dans ce mode de procédure, c'est au poursuivant que revient l'amende. Le second mode repose jusqu'a un certain point sur le juge presidant l'enquête. La loi autorise le juge a intervenir quand il voit qu'une personne a commis des manœuvres frauduleuses. Il peut alors émettre une sommation. Dans ce cas, l'amende va à Sa Majeste.

C'est en vertu de ce second mode que le requerant en cette cause procède. En cette cause, c'est le juge qui agit; peu importe que ce soit à la demande du requérant ou de toute autre personne: il n'en perd pas le droit a lui confere par la loi. Ces poursuites sont intentees a la seule fin de faire punir les coupables, non pour gagner l'amende que le requerant ne demande pas. Il est vrai que ces conclusions demandent les frais, mais nous nous chargeons de conduire la cause, ce que le juge ne peut faire et qui doit pourtant être fait par quelqu'un. Quant au fait de juridiction alleguè, la section 272 est assez claire: elle donne pouvoir d'emettre la sommation au juge instructeur ou à la cour de Revision.

L'honorable juge Loranger observe que l'esprit de la loi lui parait être que le juge autorise l'emission d'un bref de sommation, préside à l'enquête, laissant a la cour de révision le soin de juger sur le tout. Il ajoute que le statut ne definit pas la procédure à suivre dans ses causes et exprime l'espoir que ce point sera réglé à la prochaine session.

M. Pagnuelo argumente à son tour. Il appuie sur le fait que le cautionnement ne saurait être exigé en cette cause vu que la poursuite est au nom de Sa Majeste. Il affirme que la sommation contient toutes les informations désirables pour le defendeur Au reste, la section 272 n'exige qu'une sommation de comparaitre, pas autre chose.

M. Kerr et M. Préfontaine répliquent, tour à tour, sans jeter de nouvelles lumières sur la question.

L'honorable M. Lacoste clot le débat et la cour s'ajourne jusqu'à lundi matin. L'honorable juge Loranger rendra alors sa décision sur les objections preliminaires.

Contestation de M. Bisson

L'enquête est continuée. M. Paradis le premier temoin entendu dit qu'il y avait entente entre Roberge et lui pour faire passer des telégraphes et faire voter les morts et les absents (parmi les ouvriers anglais). Il dit qu'il avait exercé une forte pression sur M. Prud'homme pour l'engager a travailler pour M. Brisson.

M. Prudhomme déclare que ses sympathies étaient depuis longtemps pour M. Bisson, mais qu'il ne s'est décidé à travailler activement pour lui que sous la pression que Paradis exercait sur lui en lui disant que si Bergevin gagnait, lui, Prud'homme, serait obligé de *descendre la côte*. Il dit qu'il a vu plusieurs électeurs et a fait tous ses efforts pour les engager à voter pour M. Brisson. Il ne sait pas s'ils ont voté pour lui, et ne les a pas revus depuis.

Mme Prud'homme entre ensuite dans la boîte. M. Bisson lui a promis de faire percer une porte pour communiquer au dehors, s'il était élu. Le même jour elle a communiqué cela à son mari qui lui a dit de ne pas parler de cela parce que c'était compromettant. Elle ne se rappelle pas autre chose de la conversation qu'elle a eue avec M. Bisson, et ajoute que ce monsieur n'avait pas l'habitude d'aller à la prison ni d'entrer dans le logement du géolier.

Contestation de M. Bergeron

Mardi dernier, l'enquête dans la contestation d'election de M. Bergeron a été continuee.

M. Brodeur fut le premier témoin entendu. Il n'a pas reçu d'argent pour les fins de l'élection, ni du comité central, ni de M. Bergeron, ni d'aucune personne; il n'en a pas donné à qui que ce soit.

M. Roch Sauve rend temoignage dans le même sens.

M. Joseph Bougie dit que le Dr Danseau a promis de travailler pour lui faire avoir une place sur le canal s'il votait pour M. Bergeron.

M. Cornellier, l'avocat du requérant déclare son enquête close.

La cause est remise au 27 de ce mois.

AU TEMISKAMING

PAR

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

BALANCES!

Aux Manufacturiers, Compagnies et hommes d'affaires.

Nous venons d'agrandir notre établissement, et nous y avons fait ajouter de nouvelles machines, afin de faciliter nos travaux manufacturiers, de réparations et d'ajustement de toutes les sortes de balances en usage.

Voici le certificat de C. T. Hate et Cie:

"Nous avons trouvé excellent le travail de réparations et d'ajustement de nos balances et poids, et nous n'hésitons pas à recommander votre établissement aux hommes d'affaires en général."

PRITCHARD & ANDREWS

Manufacturiers de Balances

175—RUE SPARKS—175

L. N. LOYER

Nouveau magasin de Vins, Liqueurs et Epiceries

No 165, coin des rues Sussex et Clarence, Ottawa.

M. Loyer tient constamment à son magasin tout ce qui constitue la ligne d'épiceries dans ses moindres détails. Il espère par sa prompte attention et sa courtoisie envers le public, mériter une large part de patronage. 21 11 87-1a

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarrière.

—MAGASINS:—

Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere

23 11 87-88

MOULIN A PLANER D'OTTAWA

—ET—

Manufacture de Portes, Chassis et Jalousies

DE MOUNT SHERWOOD

Un assortiment de tous complets des lignes susmentionnées toujours en main: Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Planeers, Lattes, Douves, Tardeaux, Bras et Poteaux d'escaliers, etc.

Tournage, découpage et sciage de toutes descriptions. L'endroit le meilleur marché dans la ville.

R. THACKRAY, Propriétaire,

Bureau, 244, Rue Sparks, Ottawa.

Connexion téléphonique. 17—1—88

Pour garnir les Maisons

Nous venons de recevoir un assortiment de

TAPIS de BRUXELLES

—ET DE—

TAPISSERIES

Voyez-les avant d'acheter ailleurs.

HARRIS & CAMPBELL

RUE O'CONNER

L'EXTRAIT

—DU—

Fraisier Sauvage

—DU—

DOCTEUR FOWLER

—GUERIT—

Le Choléra, Choléra des Enfants, Diarrhée et toutes les maladies de l'été.

EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

CARTES PROFESSIONELLES

Macdougall, Macdougall & Belcourt

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,

Ontario et Quebec

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA

HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M.
FRANK M. MACDOUGALL.

O'Gara & Remon

AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.

Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.

PRES DE L'HOTEL RUSSELL

MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

GEO. McLAURIN, L. L. B.

AVOCAT, Etc.

Bureau: 19 rue Elgin, Ottawa.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD

Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.

Agents pour la Cour Suprême, le Parlement, les Départements Publics, etc.

—ARGENT A PRETER—

Bureaux: Scottish Ontario Chambers, Ottawa; Kemptville, Ontario.

JOHN HODGINS GEO. E. KIDD
ALEX. C. RUTHERFORD

J. P. FISHER

AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.

Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

McVeity & Henderson

AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.

Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

TAYLOR MCVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY

AVOCATS, SOLLICITEURS

Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.

Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.

MCLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

W. J. CODE

Avocat, Solliciteur, Etc.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

—ARGENT A PRETER—

Bradley & Snow

AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.

R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.

Argent à prêter à 6% avec privilège de rembourser en aucun temps.

Docteur NOLIN

CHIRURGIEN-DENTISTE

Coin des rues Sussex et Rideau

OTTAWA

Heures de Bureau: De 9 a.m. à 5 p.m.

Dr J. A. FISSIAULT

CHIRURGIEN-DENTISTE

25 rue Sparks, vis-à-vis le Russell

Extraction des dents à l'aide du gaz.
Heures de bureau, de 9 à 5 heures.

GEORGE COX

LITOGRAPHE, GRAVEUR, CLICHEUR ET MEDAILLEUR

35 RUE METCALFE,

OTTAWA, ONTARIO

CHS. DESJARDINS

AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER

Hotel Russell, No 26 rue Sparks

—OTTAWA—

Représente la CITIZEN, départements du Feu, la Vie et des Accidents; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de première classe.

Capitaux réunis: - - - $40,000,000

Marchand de Boyaux à incendies et toutes especes de marchandises en caoutchouc, commandes prises reçoivent une attention immédiate.

M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance.

LAURENT DUHAMEL

ETAL D.—MARCHE BY.

Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail: mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

Aux Peintres et au Public en Général

Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE

JOHN SHEPHERD

227, Rue Rideau, Ottawa

W. E. BROWN

MANUFACTURIER ET MARCHAND

—DE—

CHAUSSURES EN GROS!

A transporté son établissement au

No 61, RUE RIDEAU

19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier.)

Isidore Despatie

PLATRIER

141—RUE KING—141

OTTAWA 23 11 87-87

Pour MESSIEURS SEULEMENT

A LOUER

De confortables chambres meublées, à l'Hôtel INTERNATIONALE, 12 et 14 rue George, avec connexion au restaurant.

J. W. LANCTOT, Propriétaire.

19 11 87-88

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.

Jugez par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

HENRY WATTERS

CHIMISTE ET PHARMACIEN

Coin des rues Sparks et Bank.

AVIS! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est PATINS!

Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau

P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs; 1,000 Clochettes pour sleig. Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE

E. B. EDDY & Cie

(LIMITEE)

ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPOREE EN L'ANNEE 1886.

HULL, P. Q.

Manufacturiers et Marchands en Gros de

BOIS DE CHARPENTE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc, Etc, Etc

Seaux, Baquets, Planches à laver, Boites et Caisses d'emballage,

ALLUMETTES "TELEGRAPHE" DE PREMIERE QUALITE

16—1—88—q

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en Juin 1881, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

LE NEUVIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Classe D. MERCREDI, 15 FEVRIER 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 / Gros Lot: Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 / Gros Lot: Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Bille

DEMANDE DE BILLETS

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.
Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

A S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

M. Lefebvre soudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,
..... billets de 1re série à $1.00.
..... billets de 2me série à $5 cts.
La somme de $..... est ci-jointe.

ADRESSE

Nom.....
Rue..... No.....
ou Boîte du Bureau de Poste No.....
Localité.....

REMARQUE—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

CHENIN DE FER

"CANADA ATLANTIC"

LA VOIE LA PLUS COURTE

—ENTRE—

Montreal et Ottawa

—ET—

OTTAWA A BOSTON ET NEW-YORK, ET TOUS LES POINTS A L'EST ET AU SUD

Les convois partiront de la gare de la rue Elgin comme suit:

TRAIN EPPRESS DE MONTREAL

8.00 A.M. TRAIN EXPRESS se raccordant avec l'Express du Grand Tronc a Coteau pour l'Ouest et à Montreal avec les trains du Grand Tronc pour l'Est et le Sud-Est, arrivant là à 11.30 a. m.

4.50 P.M. TRAIN RAPIDE avec salle à diner, arrivant à Montreal à 8.20 p. m., se raccordant avec les trains du Vermont Central et du Grand Tronc pour l'Est.

Les convois arriveront à 12.30 p.m. et 8.10 p.m. de l'Est, se raccordant à la gare Bonaventure, Montreal, avec les trains de l'Est et du Sud.

Char Palais Pullman sur les trains de Montréal.

Un train quittera la gare du chemin Richmond à 7.45 a.m. et 4.35 p.m. se raccordant avec les trains Express de Montréal.

EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK VIA ROUSE'S POINT

1.20 P.M. Quittera Ottawa, gare de la rue Elgin, arrivant à Rouse's Point à 5.40 p. m. et se raccordant à cet endroit avec les trains du Vermont Central et Delaware et Hudson, pour l'Est et le Sud, arrivant à Boston à 7.49 et à New-York à 7.00 le lendemain matin.

Des chars dortoirs Pullman sont attachés aux trains entre Ottawa et Boston. Les passagers d'Ottawa pour New-York prendront les Pullman à Saint-Albans ou à Rouse's Point.

Les billets, les lits et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la cité ou aux stations.

E. J. CHAMBERLIN, Surintendant Génér

PERCY R. TODD Agent général des Passagers.

TAPISSERIE!

Tapisserie de manufacture Anglaise, Française, Japonaise, Belge, Américaine et Canadienne, à des prix variant depuis

4 Cts LA PIECE EN MONTANT

Je puis assurer que mon assortiment est dix fois plus complet en cette ligne que ceux d'Ottawa combinés.

Wm. HOWE

Edifice Howe, rue Rideau, et 393 rue Cumberland.

Chemin de Fer du Pacifique

TABLE HORAIRE

Les convois quittent la gare UNION suit:—

4.30 A. M., 8.25 "", 4.30 P. M. — Pour MONTREAL TROIS RIVIERES, QUEBEC, SAINT-JEAN, HALIFAX et tous les points à l'Est.

11.30 A. M., 11.00 P. M. — Pour KINGSTON, PETERBORO, TORONTO, DETROIT, BUFFALO